

# Analyse de l'Accident Méthode de l'Arbre Des Causes

## DURÉE :

1 jour (7heures)

## PARTICIPANTS :

10 personnes (maximum)

## PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne amenée à participer, animer un groupe d'analyse d'accident, d'incident ou de presque-accident.

## PRÉ-REQUIS :

Aucun

## MÉTHODES ET MOYENS :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine de l'analyse des accidents et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

## MOYENS ET SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

## VALIDATION DES ACQUIS :

- Les acquis théoriques sont évalués tout au long de la formation.
- Une attestation est remise à l'issue de la formation.
- L'arbre des causes peut être élaboré à partir de faits directement issus de votre propre historique sécurité.

## LIEU DE LA FORMATION :

Au sein des agences FOSEC ou des entreprises

## ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

## TARIF :

Nous consulter

## RAPPEL DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE :

Article R4141-8 du Code du Travail : « En cas d'accident du travail grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave, l'employeur procède, après avoir pris toute mesure pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 4221-1, à l'analyse des conditions de circulation ou de travail. Il organise, s'il y a lieu, au bénéfice des travailleurs intéressés, les formations à la sécurité prévues par le présent chapitre. Il en est de même en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel présentant un caractère répété : 1° Soit à un même poste de travail ou à des postes de travail similaires ; 2° Soit dans une même fonction ou des fonctions similaires. »

## OBJECTIFS :

- Rédiger un témoignage fidèle et efficace des circonstances d'un accident de travail.
- Déterminer les circonstances d'un accident, d'un incident ou d'un presque-accident.
- Identifier les sources de dysfonctionnement et proposer des actions pour les supprimer.
- Découvrir, pratiquer l'arbre des causes pour trouver la cause racine d'un problème, d'un accident et engager des actions correctives efficaces.

## PROGRAMME :

- LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
  - Définitions
  - Enjeux économique et social
  - Origines et mécanismes de l'accident du travail
  - Evolution des accidents du travail
- LA METHODE DE L'ARBRE DES CAUSES
  - Recueil des faits
  - Présentation de la démarche
  - Principes de fonctionnement
  - Recherche des causes et des dysfonctionnements
- ACTIONS DE PREVENTION ET MESURES A PRENDRE
  - Définition des actions par le groupe de travail et proposition de plan d'actions
  - Rédaction d'un compte-rendu et des retours d'expérience (REX)
- INTERVENTION ET INTERVENANTS
  - Sensibiliser le personnel
  - Etude de cas pratique(s)
  - Conduite à tenir, en cas de : Situation de travail dégradée ; Incident ou accident